

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physique à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.



## Déclaration de Maladie

M23-014759

177718

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1417 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : MUSA M MOHAMED

Date de naissance : 10/01/1949

Adresse : 23 Rue 131 CRP N El oued

Tél. : 0677 066 053 Total des frais engagés : 55730 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BETTACHE Achraf FCT. 2020  
Medecine Générale  
Bd Oued Tassaout Rue 80, N36  
Oulfa - Casablanca  
Tél. 06 45 55 06 54

Date de consultation : 27/09/2013

Nom et prénom du malade : MUSA M MOHAMED Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA + diabète de gestation

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 27/09/2013

Signature de l'adhérent(e) :

MASSIMI

Le : 27/09/2013

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27				
09	C		200,00	
2023			611	

Dr. BETTACHE Achraf  
Médecine Générale  
Bd Oued Issek - Casablanca  
Tel : 06 45 55 06 54

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27/09/23	316,90
	30/09/23	40,60

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة  
بالدار البيضاء

PHARMACIE WILAYA MOUTOUFTA  
ZEKRI Abdellatif  
Docteur en Pharmacie  
Casablanca - Bd Oued Tassaout, El Oulfa  
Tél: 0522 91 224 Bd Oued Tassaout, El Oulfa  
Casablanca, Maroc  
Téléphone : 0022 91 224 Bd Oued Tassaout, El Oulfa  
Casablanca, le : 27/09/2023

ORDONNANCE

Casablanca, le : 27/09/2023

Conseil

1/2 g 4

Prugar sp 100



33,00 x 2 = 66,00

Necef - AS 100



98,80 1/1 g  
Neo fort 16



14,00 1/1 V

Dolipr. 1g  
sp 100



R: 316,9 =

PPV 138DH10  
PER 03/26  
LOT M944

LOT : 3180  
PER : 03 - 25  
P.P.V : 33 DH 00

LOT : 9644  
PER : 06-24  
P.P.V : 33 DH 00

PPV 98DH80  
EXP 03/2026  
LOT 33022 1

PPV:14DH00  
PER:06/26  
LOT:M1989

Bd Oued Tassaout, Gr «E» Rue 80 N°36, 1er étage, Lot El Oulfa - Casablanca

Tél.: 05 22 91 50 40

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA

*Mr ZEKRI Abdelâti  
Docteur en Pharmacie*

*220/222/224, Bd Oued Moulouya  
El Oulfa – CASABLANCA  
Tel : 05.22.90.51.13  
TP : 36001574  
ICE : 002291220000071*

Casablanca le ..30-09-2023  
Nom : Nasmin Mohamed

## *FACTURE*

QTE	PRODUIT	P.U	TOTAL
A	<p>mcteaspasmyl®</p>  <p><b>METEOSPASMYL® B 20 caps molles</b>            Alvérine citrate 60 mg / Simélicone 300 mg            P.P.V. : 40,40 DH            Distribué par COOPER PHARMA            41, rue Mohamed Diouri - Casablanca</p> <p>6 118001 100293</p> <p><i>Document en cours de validation</i></p> <p><i>ZERKELI-NIJIMA MEDICAL</i></p>	<p>100,00</p>	<p>40,40</p>